Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES ARMÉES

CONVENTION
« CADETS DE LA DEFENSE DU 1er REG »

entre

le lycée xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
représenté par M. xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, proviseur

et

le 1er Régiment étranger de génie
représenté par le colonel xxxxxxxxxxxxxxxxx, chef de corps

PREAMBULE

L'égalité des chances est une priorité gouvernementale. Elle doit être comprise comme la possibilité donnée à chaque citoyen – quelle que soit sa condition – de valoriser ses mérites afin qu'il puisse progresser dans la société.

L'Ecole et l'Armée sont deux grandes institutions qui fondent les valeurs de la République. Cette affirmation est reprise dans le protocole interministériel du 20 mai 2016 qui vise à développer les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale, entre le Ministère des Armées, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et celui de l'Agriculture.

Dans ce cadre et de sa déclinaison zonale, afin de développer des partenariats favorisant la connaissance des enjeux des acteurs de la sécurité et de la défense, les deux organismes ci-dessus concluent la présente convention qui a pour objet de formaliser les relations entre les deux partenaires, en définissant les engagements respectifs des deux parties durant l'année scolaire 2021-2022.

Cette convention est basée sur un protocole d'accord signé entre la DASEN du Gard et la Délégation Militaire Départementale du Gard en 2020.

Article 1
Le partenariat

Le lycée Charles Gide

Le lycée Charles Gide représenté par son proviseur, est volontaire pour participer au programme des Cadets de la Défense avec le 1er Régiment étranger de génie.

Le lycée désigne un personnel référent (idéalement professeur, à défaut personnel administratif) qui sera le contact privilégié au 1er Régiment étranger de génie dans le cadre de ce programme.
Le référent désigné est xxxxxxxxxxxxxxxxxx qui pourra être contacté au numéro suivant xxxxxxxxxxxxxxxxx lors des activités auxquelles participent les Cadets issus de son établissement.

Le référent « lycée » est chargé de :
- participer à la diffusion de l'information auprès des élèves de son établissement,
- collecter les dossiers de candidature, les vérifier et y apposer l'avis de l'établissement ;
- faire le lien entre l'établissement scolaire et la formation militaire ;
- encadrer et participer ponctuellement (s'il le souhaite) aux activités avec les cadets.

Bien que le programme se déroule prioritairement les samedis, le lycée autorise les élèves qui participent au programme Cadets à s'absenter lors des quelques séances qui se dérouleront sur le temps scolaire (voir article 4), les cadets s'engageant à rattraper les cours manqués.

Le 1er Régiment étranger de génie

Le 1er Régiment étranger de génie désigne :

- **Mme Nathalie Nikolic,** responsable des actions armées/jeunesse, qui est chargée
  - de la définition et la mise en œuvre du programme d'activités s'appuyant sur les moyens et les installations dont il dispose ;
  - des relations avec les établissements et les parents ;
  - des relations avec les contributeurs/partenaires externes au programme ;
  - de la communication réalisée autour du programme.

Elle est joignable aux coordonnées suivantes :
nathalie.nikolic@intradef.gouv.fr, cadets1reg@gmail.com ou au 06.60.89.69.61.

- Xxxxxxxxxxxxxxxxxx, chef du centre, qui est chargé de
  - la définition des règles de fonctionnement notamment par la prise en compte de la sécurité liée à la pratique des activités et à l'accès aux emprises militaires ;
  - la mise en œuvre opérationnelle des activités ;
  - la supervision des personnels qui assurent les activités.

Article 2
Le financement

Le financement du programme est à la charge de l'armée de terre, de la Base de Défense zonale et du 1er Régiment étranger de génie.
Toutefois, des mécènes ont été sollicités pour contribuer au financement des activités. Ils seront associés à certaines activités du programme.

Le programme est gratuit pour les cadets, seule une participation de 45 € leur est demandée entre autres au titre l'adhésion à la Fédération Française des Clubs de la Défense (FFCD) afin de pouvoir utiliser les moyens et installations militaires.

Le professeur référent, s'il participe aux activités des Cadets (activités sportives ou déplacement en bus militaire) devra impérativement être couvert par la FFCD au même titre que les cadets et donc s'acquitter d'une cotisation de 20 € (cotisation à verser par l'établissement ou par le référent).

Article 3
Les actions retenues

Le programme des cadets n'est pas une préparation militaire, même s'il intègre une dimension de découverte des armées et de la Défense.

Les effets éducatifs recherchés sont autonomie et responsabilisation :
- dimension comportementale, apprendre à se situer dans un environnement professionnel ;
- dimension civique, apprendre à se comporter en tant que jeune français conscient de ses responsabilités de citoyen.

Les objectifs généraux du programme consistent à :
- faire découvrir le milieu professionnel militaire ;
- faire pratiquer des activités favorisant la transmission de valeurs par le groupe ;
- faire vivre une expérience individuelle et collective ;
- participer à l'éducation à la citoyenneté développée pendant la scolarité.

Le programme est divisé en quatre dominantes d'activités pédagogiques et éducatives :
- mémoire et patrimoine ;
- activités physiques et sportives ;
- civisme et citoyenneté ;
- découverte des métiers de la Défense.

Une attestation de suivi du programme sera remise aux Cadets en fin de cycle.

Article 4
Le programme

Le planning prévisionnel comportera 15 dates d'octobre 2021 à juin 2022. Il sera ponctué par une session de 4/5 jours « en immersion » durant les vacances de Pâques et par une remise de diplôme en fin de cycle.

Planning prévisionnel :
Ici détailler le programme

Ce programme prévisionnel est susceptible :
- d'être modifié/adapté selon les nécessités opérationnelles du régiment,
- d'être amendé par 2 ou 3 dates (en priorité hors temps scolaire).

Article 5
Les modalités des prestations

Les activités du programme se dérouleront majoritairement avec les équipements, et dans les locaux et installations sportives du 1er Régiment étranger de génie à Laudun.

Afin de valoriser l'image des Cadets, une tenue de sport, une tenue de travail et un uniforme pour les cérémonies seront fournis gratuitement aux cadets sous forme de paquetage. Une partie des effets fournis seront à restituer en fin de programme.

Le transport des cadets jusqu'au régiment est à la charge des familles.
Le transport à l'occasion des activités extérieures organisées sera pris en charge par le régiment.

Article 6
La définition des responsabilités

Les cadets de la Défense seront encadrés par du personnel de la Défense (civil, militaire d'active et/ou de réserve) pendant les activités du centre.
Ils sont sous la responsabilité du 1er Régiment étranger de génie pendant les activités se déroulant à l'intérieur d'une enceinte militaire ou mettant en œuvre des matériels militaires et lors de la participation aux cérémonies patriotiques.

A l'occasion des activités, les cadets devront se conformer aux prescriptions de l'encadrement et respecter les mesures de sécurité qui leurs seront expliquées. La responsabilité de l'encadrement pourra être désengagée en cas de dommage subi par un Cadet si ce dernier n'a pas sciemment respecté les consignes de l'équipe d'encadrement.

Tout dommage provoqué par un Cadet à un autre Cadet ou à un tiers à l'occasion des activités pourra donner lieu à la mise en cause de sa responsabilité si ce dommage résulte d'un comportement fautif de l'intéressé.

Enfin, la responsabilité du Cadet pourra être mise en cause en cas de dommages subis par la formation militaire du fait d'un comportement fautif de l'intéressé. Le représentant légal du Cadet souscrira à cet effet une assurance le garantissant en responsabilité civile.

Article 7
Les candidatures

Après une réunion d'information ouverte aux familles, et organisées entre le 1er et le 15 septembre, chaque candidat devra remettre un dossier de candidature complet auprès du référent lycée ou du secrétariat du proviseur au plus tard le jeudi 23 septembre 2021 avant 12h.
Le référent Lycée doit s'assurer que les dossiers sont complets (et signés par les parents ou représentants légaux).

Parmi les dossiers complets, le 1er REG sélectionnera une trentaine de jeunes gens pour intégrer le programme Cadets. Dans l'idéal, 7 à 8 places par lycée seront pourvues, afin d'assurer la mixité du recrutement. Toutefois, c'est bien la qualité de la candidature qui sera le critère le plus important pour le recrutement des cadets.

Article 8
La durée de la présente convention

Cette convention entrera en vigueur à compter de sa signature et sera applicable jusqu'en juillet 2022 inclus. Elle est reconductible par consentement mutuel pour l'année scolaire suivante.

Si toutefois le lycée Charles Gide ou le 1er Régiment étranger de génie souhaite y mettre un terme, la partie concernée devra informer l'autre partie par lettre recommandée au plus tard 2 mois avant la fin de l'année scolaire en cours (selon le calendrier Education Nationale).

Fait à xxxxxxxxxx, le ….. / ….. / 2021

Pour le lycée Charles Gide,
M. Thierry Delaigue, proviseur

Fait à Laudun, le ….. / ….. / 2021

Pour le 1er Régiment étranger de génie,
M. le colonel François Perrier
Chef de corps